

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2024/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2024

DCM N° 24-03-28-4

Objet : Débat sur la stratégie métropolitaine 2030-2050 de l'Eurométropole de Metz.

Rapporteur: Mme FRITSCH-RENARD,

A l'occasion du passage de Communauté d'agglomération à Métropole, la Métropole de Metz avait adopté le 25 février 2019 un projet métropolitain construit autour de trois ambitions communes : le développement des liaisons européennes, la construction d'une métropole de l'écologie urbaine et humaine et l'avènement d'une métropole créative et inspirante dans les domaines de la culture, de l'art et des technologies.

Ces cinq dernières années ont été marquées par d'importantes évolutions institutionnelles comme l'intégration de nouvelles communes ou la mise en œuvre de nouvelles compétences mais également par une série de crises sanitaires, écologiques et internationales qui questionnent en profondeur la trajectoire établie.

Aussi, une démarche de révision du projet métropolitain a été initiée en septembre 2023 et une concertation des parties prenantes du territoire a été souhaitée durant cette année 2024.

Le Conseil Municipal de la Ville de Metz est lui aussi invité à contribuer à cette démarche et à donner sa vision prospective. Le questionnement joint à la présente délibération permet de structurer les débats.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L5217-1,

CONSIDERANT la saisine du Président de Metz Métropole en date du 5 octobre 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE de la tenue du débat en vue de la contribution du Conseil Municipal de Metz au projet stratégique métropolitain 2030-2050 de Metz Métropole.

Service à l'origine de la DCM : Mission Stratégie et partenariats financiers
Commissions : Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie, Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante, Commission Cohésion Sociale, Commission Culture , Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme, Commission Enfance - Education - Périscolaire
Référence nomenclature «ACTES» : 5.7 Intercommunalité

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 13

Décision : SANS VOTE
Suivent les signatures au registre

Date de retour du contrôle de légalité : 04/04/2024

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20240328-127668-DE-1-1
N° de l'acte : 127668

Date de publication sur le site de la ville : 04/04/2024

Date certifié exécutoire : 04/04/2024

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,